

COMMUNIQUE DE PRESSE – 25 NOVEMBRE 2013

Avocats Associés

Inscrits au Barreau de BORDEAUX

Jean-Christophe COUBRIS
Spécialisation en droit du dommage corporel

Philippe COURTOIS
DESS droit de la santé

Marine SUSPERREGUI
DESS contentieux judiciaire
DESS droit des produits de santé

Delphine HIRN
DESS droit de la santé

Julie DUFAUT
DESS droit des Établissements de Santé

Avocats Collaborateurs

Inscrits au Barreau de BORDEAUX

Cécile BONNAT
MASTER PRO droit de la santé

Pauline SOUBRIÉ

Amélie SADEGHIAN
DESS droit de la santé

Inscrit au Barreau de PARIS

Anne-Laure TIPHAINE
DESS droit de la santé

Adresse Correspondance

31 Rue du Bocage
33200 BORDEAUX

Tél : 05.56.17.13.03

Fax : 05.56.17.13.04

E-mail : cabinetavocatcca@orange.fr

Case Palais : N° 827

Cabinet Secondaire

27 rue de Lisbonne
75008 PARIS

Vaccin GARDASIL :

une plainte déposée contre le Laboratoire Sanofi Pasteur MSD

Jean-Christophe COUBRIS, avocat de Marie-Océane a déposé ce vendredi 22 novembre, entre les mains de Monsieur le Procureur de la République de Bobigny, une plainte à l'encontre du Laboratoire Sanofi Pasteur MSD et de l'Agence Nationale du Médicament (ANSM), pour violation d'une obligation manifeste de sécurité et méconnaissance des principes de précaution et prévention.

Marie-Océane, alors âgée de 15 ans, a reçu une première injection de Gardasil le 11 octobre 2010.

Ce vaccin est préconisé dans le cadre de la prévention du cancer du col de l'utérus.

Le 13 décembre 2010, Marie-Océane bénéficiera d'une deuxième injection.

Mi février 2011, les premiers signes cliniques apparaissent; le diagnostic d'encéphalomyélite aiguë disséminée ou de sclérose en plaques a été rapidement posé.

Marie-Océane sera hospitalisée à de nombreuses reprises durant les mois qui suivront.

Elle perdra temporairement la vue et l'usage de ses jambes.

A l'occasion de l'une de ses crises, elle sera victime d'une paralysie faciale.

La prise en charge par le CHU de Bordeaux permettra une amélioration sensible de son état général avec cependant des séquelles importantes, dont entre autres l'angoisse constante d'une nouvelle "poussée" de sa maladie.

Dès les premiers symptômes, l'équipe médicale envisage la responsabilité du vaccin Gardasil.

Les parents de Marie-Océane ont déposé un dossier à la Commission de Conciliation et d'Indemnisation des accidents médicaux (CCI) d'Aquitaine afin de déterminer le rôle causal du vaccin.

Le collège d'experts a rendu ses conclusions en juin 2013.

Il a conclu au lien d'imputabilité entre le vaccin et la pathologie de Marie-Océane.

"Après analyse des éléments du dossier riche en bibliographie, il a été retenu que les troubles neurologiques dont souffre Marie-Océane B sont en relation avec l'affection iatrogène post vaccinale".

Monsieur Patrick MAIRÉ, Président de la CCI d'Aquitaine a confirmé la responsabilité du Laboratoire Sanofi Pasteur MSD, par un avis de la Commission en date du 18 septembre 2013.

La Commission a cependant limité l'indemnisation de Marie-Océane à hauteur de 50% de ses préjudices, au motif d'un état antérieur non identifié mais laissant supposer une vulnérabilité génétique.

Marie-Océane reproche au Laboratoire Sanofi Pasteur MSD de ne pas avoir informé l'utilisateur du vaccin Gardasil des risques inflammatoires du système nerveux central alors que ces risques ont été identifiés depuis 2009, suite à une déclaration d'effets indésirables.

Marie- Océane considère que l'ANSM a failli dans son rôle de gendarme du médicament en ne prenant aucune mesure à l'encontre du Laboratoire Sanofi Pasteur.

**Une conférence de presse se tiendra au Cabinet Coubris
Courtois et Associés, situé 31 rue du Bocage à Bordeaux,
lundi 26 novembre à 11 heures en présence de Marie-Océane
et de sa famille.**

Jean-Christophe COUBRIS
06 85 41 19 67